



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 12 juin 2024
à 18 heures 30*

Nombre de Membres (quorum : 14)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
06/06/2024

Date de publication
17/06/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procuration :

ANDRÉ Claude a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
COUSTON Rémy a donné procuration à ADAM Carole.
PILLOT Marion a donné procuration à BOLIMON Lionel.
PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à FISCHER Lionel.

Absent excusé :

CACELLI Alex.

Secrétaire de séance :

DEL NISTA Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.2.3.autres
DELIBERATION N° 2024-06-34

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-1 et L.2122-2,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 23 mai 2020,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE à 6 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

PRECISE que le tableau du conseil municipal sera mis à jour et que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
20	1	5
	PENALVA Sylvain	BOLIMON Lionel COUSTON Rémy ADAM Carole PILLOT Marion FILLIERE Thierry

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
DEL NISTA Xavier

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/06/2024 de la publication le 17/06/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.